

Administration de l'énergie—Loi

cela, malgré le fait que les fonctionnaires du ministère—ceux qui sont intelligents, pas les incompetents—lui disent que c'est une catastrophe, et lui recommandent de changer le programme. Lui, il répond que l'on ne change pas ainsi, car cela revient à reconnaître que l'on a commis une erreur. Il ne peut pas le faire, car cela risque d'être néfaste sur le plan politique. Pourquoi reconnaître mon erreur et en subir les conséquences uniquement parce que quelques centaines d'entreprises de l'ouest du Canada ferment leurs portes?

M. Waddell: Pourquoi ne faites-vous pas des réflexions constructives pour montrer que les hommes politiques de l'Ouest capables de proposer des solutions? Le gouvernement écouterait peut-être.

M. Andre: Le député néo-démocrate veut que je sois constructif.

M. Waddell: Exactement.

M. Andre: Nous savons qu'en tant que petit croupion rouge du parti libéral, cela le blesse autant que les libéraux. La seule initiative constructive que je puisse prendre à ce sujet, c'est de vous implorer de voter contre ce projet de loi et de bien servir les intérêts du Canada.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Smith: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il semble que par suite d'une erreur typographique dans les

directives qui ont été données au greffier, on a mis en discussion le bill C-108 au lieu du bill C-103. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que l'on considère que le débat qui a eu lieu jusqu'à maintenant s'applique au bill C-103 plutôt qu'au bill C-108.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre de considérer que l'on a présenté le bill C-103 au lieu du bill C-108?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il en est ainsi convenu et ordonné.

Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)